

Analyses Économiques

ÉDITORIAL

La France connaît une accélération notable des créations d'entreprise. Elle est le territoire à partir duquel se déploient un certain nombre de firmes multinationales pleinement compétitives. Alors, où est le problème ?

Il provient de notre carence en PME à forte croissance, en « gazelles ». Nous n'avons pas l'équivalent du mittlestand allemand, et nous en sommes loin. Le rapport part de ce constat sans complaisance et montre la multiplicité et l'importance des enjeux. Avec un tissu d'entreprises moyennes plus dense, la France aurait de bien meilleurs résultats en termes de croissance, d'emplois, de compétitivité et d'attractivité. La problématique de la R&D serait grandement améliorée.

Le rapport propose aussi un programme de politique économique, dont certains aspects ont été déjà entérinés par les pouvoirs publics. Faire croître les petites entreprises pour voir éclore un mittlestand français requiert de solliciter non pas une ou deux recettes miracles, mais une palette de leviers convergents.

Christian de Boissieu

n° 3/2006

JUIN 2006

Une stratégie PME pour la France

Rapport de Jean-Paul Betbèze et Christian Saint-Étienne

Les gazelles, ces 2 000 PME (sur 1,2 million de PME) qui croissent deux à trois fois plus vite que la moyenne des PME et qui sont à l'origine de plus de la moitié des créations nettes d'emplois par les PME, ont une rentabilité inférieure d'un tiers à celle de leurs homologues étrangers, notamment outre-atlantique, en raison d'obstacles structurels spécifiques à notre économie. De ce fait, elles plafonnent plus tôt, sont de plus petite taille et sont moins nombreuses que leurs homologues étrangers. Afin de mieux valoriser ce potentiel sous-exploité, le rapport propose de traiter certaines rigidités plus générales du marché français et de prendre des mesures spécifiquement ciblées sur les PME.

Le rapport a été présenté par ses auteurs au printemps 2006 à Thierry Breton, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ainsi qu'à Renaud Dutreil, ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales en pleine concertation avec le Premier ministre.

Cette Lettre publiée sous la responsabilité de la cellule permanente, reprend les principales conclusions tirées par les auteurs.

La France connaît un déficit d'entreprises de taille moyenne, comptant de 50 à 500 salariés, dont il découle un nombre insuffisant de mini-groupes français ayant de 500 à 3 000 salariés. Ces entreprises qui nous manquent, ce sont les gazelles. C'est de ce constat que Jean-Paul Betbèze et Christian Saint-Étienne bâtissent leur plan stratégique qui consiste à mettre au cœur de nos choix économiques les conditions de croissance de ces moyennes entreprises. Il s'agit ainsi non seulement de renforcer et d'améliorer les conditions de naissance des entreprises, mais plus encore de lever les verrous qui empêchent leur croissance ultérieure.

Pour illustrer cette évolution de manière pédagogique, les auteurs classent les entreprises qui assurent l'essentiel du PIB des pays développés en trois catégories : les éléphants, les gazelles et les souris. Les éléphants sont les grandes entreprises. Dans la durée, elles suppriment des emplois sous l'effet des externalisations et des rationalisations de leurs activités, mais elles continuent d'avancer par crois-

sance externe. Les souris sont les TPE – très petites entreprises (0 à 20 salariés) – qui ne croissent pas et qui, par la nature de leur activité ou de leur positionnement, ne créent pas d'emplois de manière significative. Elles n'en jouent pas moins un rôle économique clé dans la provision de produits et de services de proximité. Les gazelles sont, parmi les PME ayant soit entre 20 et 500 salariés dans une acception large, soit entre 20 et 250 salariés dans une conception plus étroite, celles qui ont la croissance la plus rapide. Les gazelles retenues sont les PME qui croissent, pendant la période étudiée de 1993 à 2003, soit deux ou trois fois plus vite que celles du même secteur d'activité, soit celles qui sont dans le top 5 ou 10 % de leur population en termes de croissance (de chiffre d'affaires ou de nombre d'employés), soit celles dont le chiffre d'affaires croît de plus de 10 ou 20 % par an pendant quatre ans. Le rapport établit d'abord un diagnostic puis propose un plan stratégique pour favoriser la croissance de ces gazelles.

Le diagnostic

Les PME de moins de 500 salariés représentent plus de la moitié de la valeur ajoutée produite en France. Elles emploient 60 % des salariés et 65 % des personnes employées dans les entreprises et ont expliqué l'essentiel de la croissance de l'emploi depuis quinze ans. Tandis que les grandes entreprises liées à des groupes ont détruit 263 000 emplois entre 1985 et 2000, ce sont les unités de moins de 500 salariés qui ont créé près de 1,8 million d'emplois. Pourtant, ces PME sont méconnues en France. Le plus souvent incomprises, souvent handicapées par des charges et des contraintes trop fortes, elles sont traitées d'une manière homogène par les politiques publiques. Or, les PME sont des entités hétérogènes par leurs activités, leur taille et plus encore leur devenir. L'accent porte dans ce rapport sur ce qui les fera passer plus vite du P de petites au M de moyennes en attendant le G de grosses.

Les gazelles ont un effet majeur sur l'emploi

Selon une étude réalisée par Claude Picart de l'INSEE, les gazelles ont créé 582 000 emplois au cours de la période 1993-2003, à comparer aux 1 115 000 emplois créés par les PME sur la même période, soit 52 % des emplois créés. Au sein des 404 000 entreprises pérennes, les 5 % qui ont la croissance la plus rapide ont créé 1,43 million d'emplois en dix ans, soit davantage que les 167 000 autres entreprises dont les effectifs augmentent. Les gazelles se distinguent des autres PME pérennes en croissance par un taux annuel de création d'emplois très élevé (18 % contre 7 %). Leur croissance est généralement très concentrée dans le temps. Elles sont à l'origine d'environ la moitié des créations de pos-

tes. Au cours de cette année de plus forte croissance, les gazelles doublent de taille. Même en période de basse conjoncture, elles grandissent beaucoup, leur progression étant due à la fois à une forte croissance interne fondée sur des innovations et à une forte croissance externe fondée sur des rachats d'entreprises. Les gazelles naissent des restructurations intragroupes et sont sur-représentées dans les services aux entreprises. Parmi les 47 000 PME pérennes, sur la période 1993-2003, 51 % appartiennent à un groupe. Parmi les 5 % de ces 47 000 entreprises ayant connu la croissance la plus rapide, 78 % appartiennent à un groupe. Selon une étude plus approfondie portant sur la période 1998-2001, une part importante de cette croissance résulte de restructurations intragroupes. Toutefois, beaucoup de groupes sont de petite taille et la gazelle qu'ils abritent y représente plus de la moitié de l'emploi. Ces dernières sont à l'origine de près de la moitié de l'emploi créé par les gazelles dans leur ensemble.

Les gazelles sont une source décisive, insuffisamment aidée, de gains de productivité : selon les auteurs, l'essentiel de la croissance de la productivité émane des entreprises pérennes. Quels que soient leurs niveaux selon les pays et les secteurs, les gains de productivité réalisés au sein des entreprises pérennes représentent toujours plus de la moitié des gains de productivité globaux et atteignent souvent entre 70 et 90 %. L'impact macroéconomique de l'éclosion de nouvelles entreprises résulte moins de l'apport direct des nouvelles entreprises en termes de meilleure combinaison du capital et du travail que de l'effet indirect d'incitation que les nouvelles entreprises ont

sur les entreprises pérennes. Ces dernières ne restent pérennes que parce qu'elles copient les innovations des entrantes ou parce qu'elles innovent afin de survivre. La capacité de développer des entreprises pérennes offre les meilleures conditions au modèle de destruction-crédation schumpétérien dans la durée.

En France, la R&D privée est très concentrée sur les grosses entreprises. Les 13 premiers groupes français font la moitié de la R&D des entreprises. Les entreprises françaises de moins de 500 salariés, qui emploient 65 % des salariés du secteur marchand, font moins de 15 % de la R&D privée. Le retard de la recherche privée des entreprises en France vient essentiellement du retard de l'effort de recherche des entreprises ayant entre 50 et 500 salariés. Dans cette tranche d'emplois, l'effort de R&D des entreprises françaises en pourcentage du chiffre d'affaires est moitié moindre que celui des entreprises américaines. La politique publique en faveur de l'innovation doit cibler au moins autant le renforcement de la capacité d'innovation des entreprises existantes que l'encouragement aux entreprises nouvelles.

La rentabilité des entreprises françaises est faible

Une étude de la Banque de France révèle que sur la période 1997-2002, la rentabilité économique des entreprises françaises est égale à 76 % de la moyenne pondérée des rentabilités économiques des entreprises américaines, allemandes et britanniques, et à 61 % de la moyenne pondérée des rentabilités des seules entreprises allemandes et britanniques. Selon les auteurs, les causes ne doivent pas être cherchées du côté d'un entrepreneur français trop timoré

ou des banques dont les crédits seraient trop chers et trop mesurés. En effet, les PME françaises ne manifestent pas de biais anti-emploi significatif. Les conditions de taux d'intérêt ne sont pas davantage un handicap pour les PME françaises, puisque les écarts de taux sont très faibles par taille de crédit ou par taille d'entreprises. Les auteurs y voient au contraire la conséquence d'un poids excessif des charges sociales, qui est nettement plus élevé en France que dans les trois autres pays, de la durée plus importante des délais de paiement et des rigidités plus fortes du marché du travail. Les entreprises françaises opèrent donc dans un univers social et réglementaire moins favorable que celui de leurs concurrents. Les délais de paiement trop longs semblent jouer un rôle important. Le montant de l'encours des créances commerciales « client » détenues par les entreprises était de l'ordre de 380 milliards d'euros en 2004. En particulier, le secteur public impose des délais de paiement particulièrement élevés à ces fournisseurs en France. Il paie en moyenne en 68,7 jours, avec des retards importants par rapport aux délais initialement convenus.

Le modèle français de croissance des entreprises permet donc aux entreprises prenant moins de risques de se développer, mais de manière évidemment plus limitée. Surtout, il freine plus nettement encore celles assumant ou voulant assumer les plus grands risques, c'est-à-dire ces gazelles qui veulent aller plus vite et s'endetter davantage. Les banques ne refusent pas les crédits qu'on leur demande. Il s'agit plutôt de crédits « capés » *ex ante* par une norme générale qui ne sait pas bien traiter des entrepreneurs plus aventureux, encore moins les gazelles plus risquées, plus

demanderesse de crédit et donc susceptibles de conditions de taux beaucoup plus élevées. Des crédits à taux anglo-saxons, avec des *spreads* de 700 ou 800 points de base à court terme ou à 200 points de base à moyen et long terme, sont hors de nos pratiques, à la fois financières, économiques et sociales. Permettre à des gazelles de courir plus vite, c'est donc accepter des taux d'intérêt plus élevés, liés à des risques supérieurs, ce qui suppose des garanties adaptées. L'organisation financière française conduit, en raccourcissant l'horizon temporel des entrepreneurs, à une préférence relative pour des conceptions plus patrimoniales et moins entrepreneuriales.

Les PME ont du mal à assurer les sauts organisationnels et générationnels

Selon les auteurs, les jeunes gazelles ne peuvent se transformer en éléphants agiles parce que leur rentabilité est inférieure d'un tiers à celle des entreprises concurrentes américaines, allemandes ou britanniques. Ce fait n'est pas l'effet d'une moindre efficacité, mais du poids de la fiscalité (IS, ISF et IRPP), des charges de toutes natures (notamment organisationnelles) et de marchés financiers déficients. Il en résulte que la taille optimale des gazelles françaises est plus faible qu'ailleurs parce que les conditions comparées de rendement et de risque qui leur sont offertes ne sont pas propices à leur développement. La difficulté des sauts organisationnels liés aux changements de taille de la gazelle conduit plus rapidement l'entrepreneur français ou le groupe dirigeant à songer au départ. L'horizon stratégique du patron de PME est en effet plus court, avec à la clef un objectif de croissance plus réduit. Il passe le relais

plus tôt à des grandes entreprises ou à des fonds de capital investissement, avec l'idée de « profiter » de cet acquis, en réutilisant ce capital redevenu liquide. Ceci ne serait pas forcément un problème si les liquidités étaient investies en France, mais l'ISF pousse ces liquidités à aller à l'étranger.

Le plan d'action

Sur la base de ce diagnostic, les auteurs proposent un plan d'action qui, pour avoir des effets réels, doit conduire à infléchir profondément les comportements des acteurs. Il s'agit en effet à la fois de susciter des vocations d'entrepreneurs pour les PME de croissance, mais aussi de faire en sorte que les gazelles potentielles en France continuent leur course.

La cohérence de la démarche

Le plan proposé consiste à relever la rentabilité après impôts de l'activité productive sur le territoire national, et en particulier celle des entreprises employant moins de 500 salariés sur le territoire. Pour cela, le rapport propose de concentrer l'essentiel de l'effort public pour encourager la multiplication des PME en croissance, et particulièrement des gazelles. Ces entreprises étant à plus de 99 % familiales et non cotées, un plan cohérent doit à la fois les aider et favoriser le capitalisme familial. Les principales propositions peuvent être regroupées selon quatre registres.

Accélérer la croissance des PME

Cette proposition vise à permettre une « meilleure » natalité des entreprises, d'un point de vue qualitatif. Ceci veut dire qu'il faut réduire le taux élevé de mortalité des jeunes entreprises en prenant certes des mesures adaptées à la naissance, mais plus encore en mettant l'accent sur les créa-

teurs les plus prometteurs. Les propositions visent à faciliter la naissance des entreprises, à en réduire les coûts de gestion de nature administrative, notamment en créant un guichet unique de la PME pour l'économique et le fiscal. En matière d'emploi, le système des aides à l'embauche doit être simplifié et homogénéisé. Les auteurs proposent de faire des PME de moins de 250 salariés les premières bénéficiaires de la flexsécurité en France, dans le cadre d'une négociation paritaire. L'objet serait d'asseoir la sécurité sur la personne et non sur l'emploi, en développant des formations qualifiantes et en améliorant les conditions d'indemnisation, sous condition de recherche active d'emploi.

Restaurer la profitabilité

L'allongement des délais de paiement et les défauts de paiement sont une des sources majeures des défaillances des PME et de leur manque de profitabilité. La première mesure proposée est la réduction des délais de paiement de la sphère publique, des grandes entreprises et des distributeurs. Selon les auteurs, l'alignement des retards de paiement de l'État au niveau de celui des entreprises permettrait une hausse d'environ 2 % du résultat net des PME. La dette publique serait accrue de 25 milliards, mais ce serait une opération unique, qui consisterait en une opération véritable sur la dette publique. En 2006, le ratio dette publique/PIB, estimé actuellement à 66,1 %, passerait à 67,5 %. La seconde mesure proposée consiste à fixer un taux d'impôts sur les sociétés de 18 % sur le premier million de bénéfice imposable dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires, avec 100 000 euros de bénéfice imposable à 18 % sans condition de chiffre d'affaires. La troisième mesure est

le remplacement des aides au financement à effet de seuil par des aides dégressives. Enfin, les auteurs proposent d'améliorer le projet français visant à créer des sociétés d'investissement faisant des crédits ou prenant des participations dans des unités en croissance (SBIC). Leur proposition consiste à ce que les fonds assurent d'abord une rémunération fixe à l'État et répartissent ensuite le solde des plus-values, après frais financiers, selon une clef qui favorise les actionnaires. La taille des tours de table s'établirait à 5 millions d'euros.

Ouvrir et stabiliser les marchés

Le premier groupe de mesures vise à favoriser l'innovation au sein des PME, le soutien actuel à la R&D étant très ciblé sur les grandes entreprises. Parmi les mesures proposées figure l'homogénéisation des réseaux recherche-entreprise existants. Aujourd'hui, au moins sept types de réseaux existent. Des aides transversales à la R&D en faveur des PME pourraient également être accordées en utilisant le crédit d'impôt recherche. Un taux spécifique plus élevé pour les PME serait introduit. Le second groupe de mesures a pour objectif de faciliter l'accès au marché aux PME que ce soit pour les marchés à l'exportation ou pour les marchés publics. Les auteurs recommandent le lancement d'un SBA (*Small Business Administration*) français qui aurait pour tâche de mieux informer les PME du fonctionnement des marchés publics, des règles de passation d'offre, des procédures de soutien à la recherche et à l'innovation et de réduire ou étaler les coûts de dépôt de brevets pour les *start-up*. Dans ce cadre, une partie des commandes publiques pourrait également être réservée à des PME européennes.

Les Rapports du Conseil d'Analyse Économique

- 30. Plein emploi
- 31. Aménagement du territoire
- 32. Prix du pétrole
- 33. Inégalités économiques
- 34. Enchères et gestion publique
- 35. Démographie et économie
- 36. Enjeux économiques de l'UMTS
- 37. Gouvernance mondiale
- 38. La Banque centrale européenne
- 39. Kyoto et l'économie de l'effet de serre
- 40. Compétitivité
- 41. Propriété intellectuelle
- 42. Les normes comptables et le monde post-Enron
- 43. Crises de la dette : prévention et résolution
- 44. Protection de l'emploi et procédures de licenciement
- 45. Ségrégation urbaine et intégration sociale
- 46. Éducation et croissance
- 47. La société de l'information
- 48. Productivité et croissance
- 49. Productivité et emploi dans le tertiaire
- 50. Les crises financières
- 51. Réformes structurelles et coordination en Europe
- 52. Réformer le Pacte de stabilité et de croissance
- 53. Financer la R&D
- 54. Politiques environnementales et compétitivité
- 55. Désindustrialisation, délocalisations
- 56. Croissance équitable et concurrence fiscale
- 57. La famille, une affaire publique
- 58. Les seniors et l'emploi en France
- 59. Politique économique et croissance en Europe
- 60. Politiques de la concurrence
- 61. Une stratégie PME pour la France
(à paraître)

Ces rapports sont disponibles
à La Documentation française
29 quai Voltaire
75344 PARIS Cedex 07
Téléphone : 01 40 15 70 00
Télécopie : 01 40 15 72 30
et sur : www.cae.gouv.fr

La **documentation** Française



Soutenir les trajectoires de croissance forte

Il s'agit ici de mener une triple série d'actions. La première consiste à supprimer les chocs d'adaptation en stabilisant les cadres juridiques et fiscaux et en réduisant la complexité et la variété des procédures. La seconde est le soutien et la valorisation des formations de responsables et de cadres pour les PME dans les filières adaptées, qui valorise le rôle de l'entrepreneur. Le rapport recommande également de consolider les financements internes et de faciliter les processus fiscaux de reprise d'entreprises. Pour ce faire, l'ISF serait remplacé par un impôt sur les revenus de la fortune (IRF) de 4 %. Le bouclier fiscal récemment mis en place reste un mécanisme complexe qui ne traite pas le « syndrome de la punition » infligée à l'accumulation de patrimoine pour l'ISF et qui freine, précisément, cette accumulation. L'IRF allie efficacité économique et facilité d'application.

La part de l'actionnariat salarié au sein des entreprises devrait également être encouragée. L'accès aux marchés financiers pour les PME doit être favorisé. Alternext, marché non réglementé mais régulé avec des conditions de cotation allégées pour les émetteurs et assurant une protection minimale aux investisseurs, offre aux PME de nouvelles opportunités de financement. Son développement doit être surveillé.

Commentaire

Philippe Trainar discute le bien fondé du système de progressivité de l'impôt sur les sociétés proposé par le rapport. Selon lui, ce système n'a pas de justification économique ou éthique concernant les entreprises, contrairement aux ménages. Il ne faut donc considérer une telle réforme qu'à titre transitoire soit qu'elle anticipe sur une baisse générale de l'impôt sur les sociétés, soit qu'elle cesse lorsque les mesures plus structurelles commenceront à faire sentir leurs effets. En ce qui concerne le financement des gazelles, Philippe Trainar approuve la proposition d'une SBIC rehaussée par rapport à un schéma où l'on se contenterait de déverser sans discernement plus de liquidité sur le marché. En revanche, il émet des réserves sur la proposition de financement partiel de la SBIC par endettement au taux de 4 % auprès d'un acteur public, État ou CDC. Selon lui, le rapport devrait insister beaucoup plus lourdement sur le caractère hautement stratégique d'un second marché si possible européen pour le financement tant de la création que de la croissance des gazelles françaises et sur la nécessité de surveiller de près le démarrage d'Alternext qui doit faire ses preuves. ■